

HERMÉNEUTIQUE, PHÉNOMÉNOLOGIE ET DROIT

Perspective d'Adolf Reinach

Adolf Reinach (1883-1917) est un philosophe juif allemand qui a innové dans la phénoménologie en général et dans la philosophie du langage juridique en particulier. La longue tradition philosophique occidentale trouve un de ses fondements dans la recherche de la vérité ; c'est pourquoi, de la codification justinienne du droit romain jusqu'aux écoles allemandes des Pandectes (565-1804), la philosophie du droit s'est tantôt limitée aux concepts, tantôt à l'esprit positiviste.

Adolf Reinach, étudiant d'Edmund Husserl, nous plonge dans une nouvelle école phénoménologique qui vient innover toute la philosophie du droit. En effet, contrairement à la tradition conceptuelle ou des théories générales du droit, notre auteur est allé chercher dans les « actes sociaux » pour trouver les essences ou fondements a priori du droit. Avec lui, nous sommes dans une « ontologie sectorielle », d'après l'expression de Bruno Romano (cf. Présentation de la traduction italienne des *Die aprioschen Grundlagen des burgerlichen Rechtes : I fondamenti a priori del diritto civile*, a cura di D. Falconi, ed. Giuffrè, Milan 1990, présentation de Bruno Romano). Des « actes sociaux » naissent des effets juridiques qui valent de manière universelle. C'est la raison pour laquelle il prend l'exemple d'une promesse : *Versprechen* qui fait naître, prétention : *Anspruch* et obligation : *Verbindlinchkeit* ou responsabilité juridique. Reinach insiste sur le caractère *prénormatif* du droit, car avant tout droit positif, il existe un droit antérieur qui est valable éternellement. C'est ce droit nécessaire à la formation de tout droit positif qu'il essaye de nommer dans sa théorie a priori, qui n'est pas à confondre avec celui des concepts, car il rentre dans l'essence des « êtres juridiques ».

Le lien entre la phénoménologie, la philosophie du droit et la philosophie du langage se trouve dans la vérité de l'intentionnalité (visée ou *Meinen*), de l'énoncé linguistique et de ses effets. D'une manière sans précédent dans l'histoire du droit et de la philosophie, Reinach devancera la philosophie américaine sur sa méthode analytique par rapport à la linguistique. Il donnera à la philosophie du langage ou herméneutique, les grandes lignes ou *lineamenta* : *Grundlagen* dans un secteur bien déterminé qu'est le droit. Le but de notre recherche est de faire découvrir cette riche personnalité philosophique et juridique, qui par sa théorie a priori du droit civil, peut contribuer à l'édification d'un droit qui trouve son fondement dans la vérité de tout son langage. Elle peut aider tous les secteurs juridiques à édifier une justice équitable et entièrement orientée à une « herméneutique de la vérité », d'après une expression chère à Gaspare, Mura philosophe italien.

L'auteur, **Marc Kisito Etoundi Bibegelé**, né à Yaoundé, Cameroun, est titulaire d'une licence universitaire en théologie (UCAC, Yaoundé-Cameroun), d'une Laurea Specialistica (Diplôme d'études approfondies DEA) en philosophie et sciences anthropologiques (UPS Rome), d'un doctorat en philosophie (UPS Rome) et d'un doctorat en droit canonique, droit public ecclésiastique (Toulouse-France).

ISBN : 978-2-343-01176-9
37,50 €



HERMÉNEUTIQUE, PHÉNOMÉNOLOGIE ET DROIT
Perspective d'Adolf Reinach

Marc Kisito
Etoundi Bibegelé



PENSÉE AFRICAINE

Marc Kisito Etoundi Bibegelé

HERMÉNEUTIQUE, PHÉNOMÉNOLOGIE ET DROIT

Perspective d'Adolf Reinach

missio
PÄPSTLICHE MISSIONSWERKE

L'Harmattan